



## **Communiqué de presse de Jeunes Médecins**

*Jeudi 19 novembre 2020*

### **Olivier Véran à nouveau condamné par le Conseil d'État**

#### **Jeunes Médecins participera bien aux prochaines élections URPS**

Ce mercredi 18 novembre, le Juge des référés au Conseil d'État a rendu son verdict<sup>1</sup> et a enjoint le ministre de la Santé à réintégrer Jeunes Médecins parmi les organisations syndicales amenées à concourir aux prochaines élections URPS qui se tiendront le 31 mai prochain. Une nouvelle fois, le Conseil d'État a considéré qu'Olivier Véran portait atteinte à la liberté syndicale.

Cela fait donc trois fois que Jeunes Médecins est contraint de saisir la juridiction compétente pour faire valoir ses droits et porter la voix des jeunes médecins auprès des instances compétentes. Ce type de comportement n'est plus acceptable et Jeunes Médecins espère qu'à l'avenir le ministre de la Santé, Olivier Véran, ne fera plus obstacle aux processus démocratiques, seuls à même de définir qui est représentatif.

Enfin, Jeunes Médecins appelle toute la communauté des médecins libéraux à le solliciter pour participer à ce grand moment démocratique et se présenter sur ses listes afin de rénover ensemble l'organisation de la médecine libérale.

#### **Contact presse**

Emanuel Loeb

Président Jeunes Médecins

president@jeunesmedecins.fr

06 50 93 64 60

---

<sup>1</sup> En pièce jointe l'ordonnance du Conseil d'État